

ment important (450 000) de Canadiens d'origine scandinave.

Une visite fructueuse

La visite d'État du gouverneur général en Suède, en Finlande, en Norvège, au Danemark et en Islande a remis en évidence les nombreuses affinités des pays scandinaves et du Canada, ainsi que les possibilités d'accroître une coopération déjà fructueuse et variée.

Rôle du gouverneur général

M. Edward Schreyer est le vingt-deuxième gouverneur général du Canada et le cinquantième Canadien à occuper ce poste. Il a été nommé en janvier 1979 par la reine Elizabeth II, sur recommandation du gouvernement canadien.

Rappelons que le gouverneur général est investi des attributions royales, et qu'il convoque, proroge et dissout les Chambres. C'est devant lui que les nouveaux ministres du Cabinet doivent prêter serment. Il signe également les décrets en conseil, les lettres de créance des ambassadeurs canadiens, les commissions et nombre d'autres documents officiels. Le gou-



La reine Margrethe du Danemark accueille M. Schreyer à son arrivée à Copenhague.

verneur général sanctionne tout projet de loi adopté par la Chambre des communes et le Sénat.

Le gouverneur général et son épouse reçoivent les visiteurs royaux, les chefs d'État et autres invités étrangers de mar-

que. Son Excellence reçoit les lettres de créance des ambassadeurs nommés auprès du gouvernement du Canada et accueille les hauts-commissaires des pays du Commonwealth lorsqu'ils arrivent à Ottawa.

Main-d'oeuvre agricole étrangère au Canada en 1981

Le Canada entend négocier des accords de cinq ans (au lieu de trois ans comme c'est le cas actuellement) avec le Mexique et les pays des Antilles du Commonwealth afin d'assurer une source continue de main-d'oeuvre saisonnière qui complète la main-d'oeuvre canadienne lorsque celle-ci ne suffit pas à satisfaire aux besoins de l'industrie en période de pointe.

Ce projet fait partie d'une politique à long terme visant les programmes fédéraux d'emploi en agriculture.

Les conditions d'emploi des travailleurs étrangers sont énoncées dans un accord signé par l'employeur et le travailleur. Cet accord stipule que l'emploi doit durer au moins six semaines et au plus huit mois.

La nouvelle politique prévoit aussi des mesures spéciales pour inciter les Canadiens à accepter des emplois en agriculture.

En 1980, les Services de main-d'oeuvre agricole du Canada (SMAC) ont placé plus de 150 000 Canadiens et les centres d'emploi du Canada ont admis 6 001 travailleurs venus du Mexique et des Antilles.

Par ailleurs, 191 employeurs de plus ont eu recours aux programmes de travailleurs étrangers en 1980, ce qui a porté leur total à 1 048.

Le ministre de l'Emploi et de l'Immigration, M. Lloyd Axworthy, note qu'environ 6 000 travailleurs agricoles saisonniers étrangers participeront à la récolte et à la transformation des fruits et des légumes, ainsi qu'à la récolte du tabac.

Les employeurs pourront engager le même nombre de travailleurs mexicains et antillais qu'en 1979 ou 1980, ou encore un nombre de travailleurs représentant au plus 20 p. cent de leur effectif.

Pour la première fois, des travailleuses de la Barbade participent au programme cette année.

L'échelle des salaires a été établie en consultation avec les représentants des employeurs afin d'assurer un contrôle plus étroit des programmes de recrutement de travailleurs étrangers.

Cette année, les employeurs qui fournissent les repas peuvent déduire \$3,95 par jour du salaire de chaque employé. Les autres conditions de travail restent les mêmes qu'en 1980.

Le Canada et la construction d'un réseau ferroviaire au Malawi

Le Canada a signé avec le Malawi, le 29 mai, un accord par lequel le premier pays s'engage à verser une subvention additionnelle de \$7,6 millions pour l'achèvement des travaux de construction du chemin de fer du Malawi.

Les fonds, accordés par l'Agence canadienne de développement international (ACDI) au titre de ce projet, sont ainsi portés à \$89 024 000.

Le Malawi est un pays de l'Afrique de l'Est sans littoral, et son économie, qui repose largement sur l'agriculture, souffre d'une insuffisance des infrastructures de transport. C'est pourquoi, depuis 1973, le programme d'aide canadien met l'accent sur l'amélioration du réseau ferroviaire du pays dans le but de le rattacher au réseau des pays voisins et de permettre, ainsi, l'acheminement des produits destinés à l'exportation, notamment le tabac, le thé, le sucre, le maïs et le riz.

Outre le personnel, les matériaux et les pièces d'équipement qu'elle a fournis pour la réfection et la construction des voies, l'ACDI s'est également occupée de la formation du personnel.